



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le dix neuf Mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

**Conseillers municipaux en exercice** : 15

**Date de Convocation** : 12 Mars 2018

**Secrétaire de séance**: Christophe AYRIBIÉ

**Présents** : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIE, Max BACHARAN, Claudette BRUYERE, Brigitte BUISSON, Alain GALINIER, Nathalie NACCACHE, Serge PIERRE, Jean-Claude SOUAL, Annie STEMER, Chantal VILOTTE

**Absents excusés** : Thierry BACQUIÉ, Pascale CAUNES, Christelle GUIRAUD, Jean-Paul MARTY, Valérie VIMENET.

### ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Approbation du compte de gestion 2017 – Budget principal
- Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Eau
- Approbation du compte administratif 2017 – Budget principal
- Approbation du compte administratif 2017 – Budget Eau
- Affectation du résultat 2017 – Budget principal
- Demande de Rémi PINEL pour rétrocession de voirie
- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l' Agence Technique Départementale (Espace Associatif)
- Informations et questions diverses

**Approbation du Compte rendu de la séance du 12 Février 2018** : Madame le maire signale que dans le précédent compte rendu la délibération n° 9 concernant la mise en place du projet « Défi familles – Zéro déchets » a été omise. Elle propose de l'inclure dans le présent compte rendu. Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le maire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance du 12 Février 2018.

### **Délibération n° 9- 2018 : Mise en pace du « défi famille Zéro déchet » avec animations périscolaires**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à compter de juillet 2018, il n'y aura plus sur la commune de ramassage de porte en porte des « caisses jaunes ». Le tri sélectif se fera par un apport volontaire vers des containers de tri. Dès décembre 2019, davantage d'emballages

plastiques seront recyclés. Dès 2020, les déchets contenus dans les « sacs noirs » seront eux aussi recyclés. Ces modifications visent à limiter les déchets ultimes et à pondérer les coûts.

Il est donc important de sensibiliser les administrés sur la réduction des déchets et propose de faire appel à l'association Nature en Jeux pour la mise en place de cinq ateliers mensuels auprès des administrés ainsi que de cinq animations auprès des enfants dans les temps d'activités périscolaires.

Elle soumet à l'assemblée le devis d'un montant de 1 255 €uros pour la mise en place des animations « Défi familles - Zéro déchet »

### **LE CONSEIL MUNICIPAL OUI l'exposé de Madame le Maire APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**ACCEPTE** la mise en place des actions « Défi familles – Zéro déchet » par l'association Nature en Jeux ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis présenté.

#### **Délibération n° 10 - 2018 : Approbation du Compte de Gestion 2017 – M14 Budget Principal**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif M14 de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget M14 de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion M14 dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Délibération n° 11 - 2018 : Approbation du Compte de Gestion 2017 – M49 Budget Eau-Assainissement**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif M49 de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget M49 de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion M49 dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n° 12 - 2018 : Approbation du Compte Administratif 2017 – M14 Budget Principal**

**Sur proposition de Madame Brigitte BUISSON Maire-Adjoint, Présidente de séance et entendu son rapport.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – Article L1612-12 ;

Vu les résultats des Comptes de Gestion du Receveur ;

Vu les résultats des Comptes administratifs ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors présence de Madame le Maire ;

**ADOpte** le Compte Administratif 2017 / M 14 Budget Principal

**Délibération n° 13 - 2018 : Approbation du Compte Administratif 2017 – M49 Budget Eau-Assainissement**

**Sur proposition de Madame Brigitte BUISSON Maire-Adjoint, Présidente de séance et entendu son rapport.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – Article L1612-12 ;

Vu les résultats des Comptes de Gestion du Receveur ;

Vu les résultats des Comptes administratifs ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, hors présence de Madame le Maire ;

**ADOpte** le Compte Administratif 2017 / M 49 Budget Eau-Assainissement

**Délibération n° 14 - 2018 : Affectation du résultat - M14 Budget Principal**

Vu L'article L.2311-5 du CGCT stipulant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté doit être affecté en totalité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **433 795,08 €**.

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Compte R 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>193 297,43 €</b>
Compte R 002 – Excédent de résultat de fonctionnement reporté	<b>240 497,65 €</b>

### Délibération n° 15 - 2018 : Signature Convention ATD11 – Espace Associatif

Madame le Maire rappelle que la commune adhère à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) qui peut apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage et un appui aux négociations de délégation de service public dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie, du bâtiment et des ouvrages d'art.

Madame le Maire rappelle que les prestations fournies par l'ATD11 seront facturées à l'heure pour l'intervention des ingénieurs et des techniciens (assistance à maîtrise d'ouvrage AEP-Assainissement, voirie, bâtiment et négociation de délégation de service public) et à l'ouvrage pour la surveillance des ouvrages d'art.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) entre la commune et l'ATD11, en vue du projet Espace associatif

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** à bénéficier de l'assistance technique fournie par l'ATD11 ;
- **APPROUVE** le principe de signature de la convention pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout bon de commande avec l'ATD11 pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

### Délibération n° 16 - 2018 : Cession Voirie Rémy PINEL

**Vu** la loi N° 2004-1343 du 9 décembre 2004 ;

**Vu** l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière qui prévoit que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

**Considérant** la demande de Monsieur Rémy PINEL qui souhaite acquérir une partie du chemin dit « d'En Rouger » d'environ 229 m2 située en bordure de la RD 3313, afin de lui permettre une meilleure exploitation de ses parcelles. Il s'engage à prendre en charge les frais y afférents ;

**Considérant** que cette portion de voirie n'a plus de fonction de desserte ou de circulation ;  
Madame le maire soumet à l'assemblée la demande de Monsieur Rémy PINEL ;

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** le déclassement et la cession à l'euro symbolique d'une partie de la voirie communale du chemin dit d'En Rouger ;

**DEMANDE** à Madame le Maire à faire procéder au bornage de ce bien ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession, notamment l'acte authentique à recevoir par Me Bruno BELLOC, notaire à Castelnaudary, dont les frais seront à la charge de Mr PINEL.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**MOTO CROSS:** Serge PIERRE signale que les personnes qui font du moto-cross à la colline dégradent des entrées de champs et les chemins.

**TOILETTES HANDICAPES SDF:** Serge PIERRE signale qu'il y a une fuite aux toilettes « handicapés » de la Salle des Fêtes.

**RADARS PEDAGOGIQUES :** Christophe AYRIBIE demande s'il serait possible de récupérer les données des radars pédagogiques pour statistiques.

**STATIONNEMENT PLACE DU BATIMENT :** Alain GALINIER signale que le nombre de plus en plus important de voitures stationnant place du Bâtiment pose un problème de sécurité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. La séance est levée à 22 heures 25.